

TULLE, le 19 mai 2016

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)**

*Secrétariat Général  
SC/CL*

**Arrêtés du 19 mai 2016**

N° 53- Arrêté décidant le règlement des honoraires dus à la SOTEC PLANS pour des relevés topographiques Place de La Bride, Rue de la Bride, Rue de l'Hôpital à Tulle (Montant de la prestation 635 € HT soit 762 € TTC).

N° 54- Arrêté portant acceptation du contrat de services n°YMA-2015-44 souscrit avec la Société IEM pour l'hébergement de la centralisation Presto 1000 (Coût de l'abonnement par horodateur 192 € HT).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR